

REPUBLIQUE FRANCAISE



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 – 322 DU 15 DECEMBRE 2021

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE 2021RCG01 – MISSIONS DE PROGRAMMATION ET D'ASSISTANCE A MATRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE.

Contexte

L'Agglomération d'Agen a lancé une consultation afin de confier à un assistant à maîtrise d'ouvrage une mission de programmation et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la construction de la nouvelle cuisine centrale.

Exposé des motifs

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Aucune variante n'est autorisée. Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire.

Les prestations ne sont pas alloties. Il s'agit d'un marché ordinaire, conclu à prix forfaitaires.

La durée du marché est de 48 mois (en cas de recouvrement des tranches) à compter de la notification du contrat.

A la date limite de réception des offres fixées 01/10/2021 à 12h00, 2 plis ont été réceptionnés.

Le 03/12/2021, la Commission Marchés à Procédure Adaptée, après analyse des plis et négociation, a proposé de retenir l'offre du groupement conjoint :

SAMOP (mandataire solidaire)	BETR (cotraitant)
Les Templiers BAT Omer 950 Route des Colles - BP 13 - 06410 BIOT Siret : 429 427 065 00223	16 bis Avenue de la République 69200 VENISSIEUX Siret : 392 108 734 020063

Montant HT de l'offre de base :

- ♦ Tranche ferme : 28 900,00 €
- ♦ Tranche optionnelle 1 : 12 800,00 €
- ♦ Tranche optionnelle 2 : 28 575,00 €
- ♦ Tranche optionnelle 3 : 55 625,00 €
- ♦ Tranche optionnelle 4 : 6 000,00 €

Total : 131 900,00 €, soit 158 280,00 € TTC

Prix unitaire pour une réunion supplémentaire : 1 000,00 € HT, soit 1 200,00 € TTC (application aux quantités réellement exécutées)

Cadre juridique de la décision

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

VU la délibération du conseil d'Agglomération en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, sans limite de montant y compris pour les marchés formalisés au-delà des seuils européens.

VU l'arrêté n°2020-AG-26 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

VU l'avis favorable de la commission MAPA en date du 03/12/2021,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ D'ATTRIBUER ET DE SIGNER LE MARCHE 2021RCG01 - « MISSIONS DE PROGRAMMATION ET D'ASSISTANCE A MATRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE » AVEC LE GROUPEMENT CONJOINT :

SAMOP (mandataire solidaire) Les Templiers BAT Omer 950 Route des Colles - BP 13 - 06410 BIOT Siret : 429 427 065 00223	BETR (cotraitant) 16 bis Avenue de la République 69200 VENISSIEUX Siret : 392 108 734 020063
---	--

Montant HT de l'offre de base :

- ♦ Tranche ferme : 28 900,00 €
- ♦ Tranche optionnelle 1 : 12 800,00 €
- ♦ Tranche optionnelle 2 : 28 575,00 €
- ♦ Tranche optionnelle 3 : 55 625,00 €
- ♦ Tranche optionnelle 4 : 6 000,00 €

Total : 131 900,00 €, soit 158 280,00 € TTC

Prix unitaire pour une réunion supplémentaire : 1 000,00 € HT, soit 1 200,00 € TTC (application aux quantités réellement exécutées)

2°/ DE DIRE QUE LES CREDITS CORRESPONDANTS SONT PREVUS, POUR L'ANNEE 2021 ET LES SUIVANTES, AU BUDGET 01 – CHAPITRE 11.

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 17.12.2021

Télétransmission le 17.12.2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Pour le Président

Clémence BRANDOLIN ROBERT

